

DS
45

ne s'avou signent Le pere prennt signe char les Crochess
J.C. Coignart (arc)
Yves le barre fils Legitime de pierre le barre & de Catherine Robin
Le pere & mere ne le dis sept quin mil sept cens soixante sept & fut
Le jour suivant baptise sur les 10 fonds de l'Eglise paroisiale de
Guempeu quereuse parrain & marraine furent Yves le barre qui
signe & Catherine le barre qui avec le pere present a declare & a
s'avou signee J. V. V. V. V. V.
Sol: m. de Keravenec & de Kerioff Recteur

Informations liées à l'image.

Lieu : Quemper-Guézenec
Période : 1760 - 1770